

La loi immigration largement censurée par les Sages

LES « SAGES » du Conseil constitutionnel ont censuré très largement la loi immigration, dont de nombreuses mesures de durcissement adoptées en décembre sous la pression de la droite.

35 articles

Trente-cinq des 86 articles du projet de loi ont été totalement ou partiellement censurés par le Conseil constitutionnel, présidé par l'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius.

Durcissement de l'accès aux prestations sociales pour les étrangers, quotas migratoires annuels, resserrement des critères du regroupement familial, « caution retour » étudiante... La plupart des mesures irritantes pour le camp présidentiel n'ont pas passé le filtre des neuf juges saisis sur ce texte décrié, voté fin 2023 avec l'appui du Rassemblement national.

Ciotti fustige un jugement « politique »

« Le Conseil constitutionnel valide l'intégralité du texte initial du gouvernement », s'est félicité Gérard Darmanin.

À l'inverse, le président du RN Jordan Bardella a dénoncé « un coup de force des juges, avec le soutien du président de la République lui-même ». « La loi immigration est mort-née. La seule solution, c'est le référendum sur l'immigration », a-t-il insisté.



➔ Les Sages ont estimé, pour l'essentiel des articles retoqués, qu'ils n'avaient pas leur place dans le périmètre de ce texte de loi.

Le projet de loi sera promu « dans les heures qui viennent », a affirmé en soirée Gérard Darmanin.

Pour l'aile gauche macroniste, très réticente à certaines mesures jusqu'à susciter les états d'âme de plusieurs ministres - Aurélien Rousseau avait démissionné de la Santé -, elle sera accueillie avec un certain soulagement : Emmanuel Macron lui-même avait saisi les « Sages », sans cacher son scepticisme face à plusieurs dispositifs pourtant votés par sa majorité.

Pour Les Républicains, la large censure de nombreuses mesures emblématiques de la droite relance le débat sur une éventuelle réforme constitu-

tionnelle, « plus que jamais indispensable », selon le patron du parti Éric Ciotti. Ce dernier a par ailleurs estimé sur X que les « Sages » avaient « jugé en politique plutôt qu'en droit ».

Quotas migratoires inconstitutionnels

Très controversée, la mesure allongeant la durée de résidence exigée pour que des non-Européens en situation régulière puissent bénéficier de certaines prestations sociales (APL, allocations familiales...) a ainsi été totalement censurée.

Idem pour le resserrement des critères du regroupement familial (avec une durée de résidence requise passant de 18 à

24 mois), l'instauration d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers ou la fin de l'automatisme du droit du sol pour les enfants d'étrangers nés en France.

L'instauration de quotas migratoires annuels déterminés par le Parlement après un débat obligatoire, elle, a été jugée contraire à la Constitution sur le fond, ce qui fera jurisprudence.

« Tache indélébile »

À gauche de l'échiquier politique, le premier secrétaire du PS Olivier Faure a fait part de sa « satisfaction ». Mais « le gou-

vernement portera comme une tache indélébile l'appel à voter » la loi, selon lui.

Le coordinateur de LFI Manuel Bompard a lui appelé le gouvernement à « retirer » une loi « totalement amputée » après cette large censure. Le projet de loi conserve néanmoins la structure initialement souhaitée par le gouvernement, avec un large volet de simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants, l'un des objectifs de Gérard Darmanin.

Sans surprise, l'article sur les régularisations de travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension, qui avait cristallisé les débats de l'automne, perdure dans le texte.

Les adolescents consomment de moins en moins de tabac, alcool et cannabis

Les adolescents s'assagissent en France : ils consomment de moins en moins de tabac, alcool et cannabis, des résultats « encourageants » voire « spectaculaires », selon des spécialistes qui n'observent pas pour l'heure de « transfert » vers d'autres addictions. En 2022, 43,4 % des collégiens déclarent avoir expérimenté l'alcool contre 60 % quatre ans plus tôt, 11,4 % contre 21,2 % disent avoir expérimenté la cigarette et 5,3 % contre 6,7 % le cannabis, selon l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives. Parmi les lycéens, on observe également une diminution sensible des niveaux de consommation d'alcool durant la même période : l'expérimentation et l'usage dans le mois sont passés respectivement de 85,0 % à 68,3 % et de 62,1 % à 49,3 %. La consommation régulière a été divisée par trois, passant de 16,7 % à 5,3 %.

JUSTICE

Un Rwandais visé en France par une enquête pour génocide

Une enquête préliminaire pour génocide et crimes contre l'humanité a été ouverte en juillet par la justice française contre un ex-gendarme rwandais soupçonné d'avoir participé au génocide de 1994, a-t-on appris hier. Jean-Marie Vianney Nzapfakumunsi, 71 ans, est accusé d'avoir distribué des armes qui ont servi au massacre en avril 1994 de près de 2000 Tutsi réfugiés dans une église à l'ouest du Rwanda.

MÉTÉO

Records de chaleur dans le sud-est

Le fort redoux qui traverse toute la France après un épisode de froid a établi des nouveaux records de chaleur pour un mois de janvier le long de la Méditerranée, où le déficit de pluie se poursuit, a annoncé hier Météo-France. Mercredi, 22,1 degrés ont été relevés à la station de mesures de l'aéroport de Montpellier. À l'aéroport de Nîmes et à Arles, le thermomètre a atteint 21 degrés.

Une immigration record en France

UNE IMMIGRATION qui bat des records, pendant que les expulsions s'accroissent, tout comme les régularisations de travailleurs sans-papiers : le bilan migratoire de 2023 reflète les « priorités politiques » du gouvernement contenues dans son projet de loi immigration, selon le ministère de l'Intérieur.

« Les chiffres de l'immigration 2023 reflètent nos priorités politiques », a écrit hier sur X Gérard Darmanin, dont le ministère a publié ses statistiques provisoires de l'immigration, quelques heures avant la décision très attendue du Conseil constitutionnel sur ce texte

controversé. « Réorienter notre immigration régulière » vers « l'accueil des réfugiés » et « l'immigration économique », moins vers l'immigration familiale, a-t-il résumé, alors que les Sages pourraient ouvrir la voie à une promulgation du projet de loi adopté mi-décembre, notamment avec les voix du Rassemblement national (RN).

En 2023, pas moins de 323 260 premiers titres de séjour ont été délivrés, un record. Une dynamique (+1,4 %) portée d'abord par la progression de l'immigration économique (+5 %), qui a concerné 54 630 documents délivrés.

Les titres de séjour ont princi-

palement été délivrés à des étudiants (103 500), qui ont supplanté l'immigration familiale (91 000, -5 %) pour la deuxième année consécutive. Les ressortissants du Maghreb, dans l'ordre Maroc, Algérie et Tunisie, ont reçu le plus de titres.

« Nécessité » d'une loi

La demande d'asile est également historique. Avec plus de 145 000 premières demandes enregistrées dans les guichets uniques dédiés (+6 %), le nombre de demandeurs dépasse le précédent record de 2019, quand 138 420 dossiers

avaient été déposés avant la crise du Covid-19.

Ce rythme s'inscrit dans un contexte européen d'accélération des flux de réfugiés et reste nettement inférieur à la moyenne européenne, nuance-t-on au ministère de l'Intérieur. Les demandes d'asile ont par exemple doublé sur un an en Allemagne (351 000 demandes en 2023), selon Beauvau. La France comptait également plus de 62 400 déplacés ukrainiens sur le territoire fin 2023, grâce à un mécanisme qui leur permet de s'installer régulièrement sans solliciter le statut de réfugié.

« Les chiffres attestent que ni

la France ni l'Europe ne sont des forteresses, mais les enjeux sociaux et d'intégration nécessitent bien une maîtrise de flux de plus en plus importants.

D'où la nécessité de lois nouvelles », a commenté pour l'AFP Didier Leschi, patron de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), organe du ministère de l'Intérieur chargé d'orchestrer l'accueil. Le texte initial du gouvernement - qui a depuis connu un sérieux tour de vis - reposait sur un volet pour faciliter les expulsions et un autre sur l'intégration, notamment des travailleurs sans-papiers.